



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 Août 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE (jusqu'à la question 2e), Mme Sandrine GASSIER, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Maarje VAN VEEN, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question 1a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique Laurent, suppléante, de M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, délégué de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot (à partir de la question 2f), Mme Dominique COULON, délégué de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Christiane TIXIER, suppléante de Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant de M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (à partir de la question 2a), délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, (à partir de la question 2f), M Patrick RYON à Mme Cathy NICOLAO, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER-POSZWA, M Florence GARNIER à Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, Mme Lætitia PERRIER, déléguée de Couches à M Émile LECONTE, M André LHOSTE, délégué de Curgy à M Dominique COULON, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches à M Olivier BARRÉ, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres à M Jean-François ALUZE.

A - Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne M. Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B - Installation de M. Franck LEQUEU et M. François KASPRYK

Le conseil communautaire installe Monsieur Franck LEQUEU en tant que conseiller communautaire titulaire et Monsieur François KASPRYK en tant que conseiller communautaire suppléant pour la commune de Saint-Gervais-sur-Couches.

C - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Le conseil communautaire approuve après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention) le procès verbal du conseil communautaire du 10 juillet 2020,

1-FINANCES

a) Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) - reversement de la prestation année 2018.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser **20 414,74 €** au CIAS du Grand Autunois Morvan ;

Autorise Madame la Présidente ou les Vice-Président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

b) Affectation de subventions aux associations sportives relevant de la compétence de la Ccgam.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations comme suit ;

Autorise l'utilisation des crédits non affectés votés lors du budget primitif 2020 ;

Autorise Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Associations	Montant affecté
Aéroclub du Morvan	5.850,00
Cyclo Club Autunois	1.950,00
Aspen	1.300,00
Club de Voile	800,00
La Musaraigne	150,00

c) Validation de la modification de la garantie d'emprunt apportée à l'association des Papillons Blancs, suite à reprise de prêt.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte la modification de la garantie d'emprunt qu'apporte la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'association des Papillons Blancs de l'Autunois, à hauteur de 50% de l'emprunt de 153.040 €, renégocié auprès de la Caisse du Crédit Mutuel d'Autun ;

Autorise Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Prorogation des conventions de mutualisation de la DSTA et des Salles de spectacle.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide l'avenant de prorogation des conventions de mutualisation de la DSTA et des Salles de spectacle avec la Ville d'Autun jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Autorise Mme la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer ces avenants et tout document relatif à ce dossier.

b) Désignation des membres de la CIID.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la liste des contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

c) Désignation de représentants de la CCGAM à la SPL Sud Bourgogne Aménagement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Mme Marie-Claude BARNAY en tant que représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

Désigne M. Emile LECONTE en tant que mandataire représentant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au conseil d'administration de la société ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

d) Désignation de représentants pour siéger au sein de la commission consultative paritaire « énergie » mise en place par le SYDESL.

Le conseil communautaire désigne, et à l'unanimité M Dominique COMMEAU pour siéger en tant que titulaire au sein de la Commission consultative paritaire « énergie » instituée par le SYDESL ;

Désigne M Michel PILLARD pour siéger en tant que suppléant au sein de la Commission consultative paritaire « énergie ».

e) Désignation des représentants au Parc Naturel Régional du Morvan (modification).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne M Louis BASDEVANT en tant que représentant de la présidente pour le conseil syndical ;

Désigne M Yannick BOUTHIERE en tant que délégué au bureau syndical ;

Approuve le tableau des délégués pour le conseil syndical :

Communes	Titulaires	Suppléants
ANOST		Francis RICHARD
AUTUN	Eric MARCHAND	Vincent CHAUVET
BROYE		Jean-François ALUZE
CHISSEY	Alain MENART	
DRACY ST LOUP	Jean-Pierre KREMER	
LA CHAPELLE/UCHON	Jacques BOUCHOT	
MONTHELON		Pascal LEGRIS
ROUSSILLON EN MORVAN	Gérard TREMERAY	
ST EUGENE		Eliane RAUX
ST LÉGER / BEUVRAY		Anne Marie DUCREUX
UCHON	Guy FEDERSPIELD	

f) Approbation des avenants de prorogation d'un an des marchés publics de transport d'enfants et de transport scolaire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à la majorité (3 abstentions) proroge d'un an la durée d'exécution de l'ensemble des marchés n° 2016/009, 2016/012, 2016/014, 2016/015, 2016/17, 2016/018, 2016/019, 2016/020, 2016/021, 2016/022, 2016/023, 2016/025, 2016/027, 2016/028, 2016/029, 2016/030, 2016/031, 2017/029 et 2017/030 ;

Autoriser la signature des avenants de prolongation par Madame la Présidente ou, à défaut, par l'un des deux premiers vice-présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

g) Conventions relatives à l'organisation des ramassages scolaires entre la CCGAM et la commune de Toulon sur Arroux, entre la CCGAM et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et entre la CCGAM et la commune d'Auxy.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité la convention entre la CCGAM et la Communauté de commune Beaune Côte et Sud pour l'organisation du ramassage scolaire des enfants des communes de Créot et Eperully scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Nolay ;

Approuve la convention entre la CCGAM et la Commune de Toulon sur Arroux pour l'organisation du ramassage scolaire des enfants des communes de La Boulaye et Saint-Eugène scolarisés à l'école de Toulon sur Arroux ;

Autorise Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité les dispositions de la Convention entre la commune d'Auxy et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan pour l'organisation du ramassage scolaire sur la commune d'Auxy ;

Autorise la signature par Madame la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents de tout document se rapportant à ce dossier.

3-DADT

a) Adoption d'une convention de délégation de compétence et de financement de transport routier de voyageurs entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité la convention de délégation de compétence et de financement pour le transport public de voyageurs sur le périmètre de la Communauté de Communes du Grand Autunois ;

Autorise Madame la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

b) Adoption du Pacte Régional pour les territoires pour l'économie de proximité. Convention avec la région Bourgogne Franche-Comté

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la participation de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au financement du dispositif régional de relance économique de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 2€ par habitant ;

Approuve les montants à inscrire aux deux fonds soit 35.870 € pour le fonds d'avance remboursable et 35.870 € pour le fonds régional des territoires.

Approuve la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCGAM pour le Fonds régional,

Approuve la convention de partenariat entre la Région Bourgogne-France-Comté et la CCGAM pour le fonds régional d'avances remboursables ;

Précise que le règlement d'application locale définira les modalités de sa mise en œuvre ;

Autorise Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer lesdites conventions ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

4-RESSOURCE HUMAINES

a) Modification n°3 du tableau des effectifs

Le conseil Communautaire approuve, à l'unanimité la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2020 ;

Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5-QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le 03/09/2020

ID : 071-200070530-20200903-CR_SOM_31_08_20-AU

A Autun, le 1^{er} septembre 2020.

La Présidente

Marie-Claude BARNAY



